

N° 7020¹⁰**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2016-2017

PROJET DE LOI**portant mise en œuvre de la réforme fiscale 2017
et portant modification**

- de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;
- de la loi modifiée du 16 octobre 1934 concernant l'impôt sur la fortune;
- de la loi modifiée du 1^{er} décembre 1936 concernant l'impôt commercial;
- de la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs;
- de la loi d'adaptation fiscale modifiée du 16 octobre 1934 („Steueranpassungsgesetz“);
- de la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 („Abgabenordnung“);
- de la loi rectificative du 19 décembre 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015;
- de la loi modifiée du 23 décembre 2005 portant introduction d'une retenue à la source libératoire sur certains intérêts produits par l'épargne mobilière;
- de la loi du 19 décembre 2008 ayant pour objet la coopération interadministrative et judiciaire et le renforcement des moyens de l'Administration des contributions directes, de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, de l'Administration des douanes et accises et portant modification de
 - la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée;
 - la loi générale des impôts („Abgabenordnung“);
 - la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'Administration des contributions directes;
 - la loi modifiée du 20 mars 1970 portant réorganisation de l'Administration de l'enregistrement et des domaines;
 - la loi modifiée du 27 novembre 1933 concernant le recouvrement des contributions directes et des cotisations d'assurance sociale;
- de la loi du 30 juillet 1983 portant création d'une taxe sur le loto;

- de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée;
- du Code pénal;
- de la loi modifiée du 8 août 2000 sur l'entraide judiciaire internationale en matière pénale;
- de la loi du 27 août 1997 portant approbation du Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale, signé à Strasbourg, le 17 mars 1978;
- de la loi du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable;
- de la loi modifiée du 22 frimaire an VII organique de l'enregistrement;
- de la loi modifiée du 13 brumaire an VII organique du timbre;
- de la loi modifiée du 27 décembre 1817 sur le droit de succession;
- de la loi du 23 décembre 1913 concernant la révision de la législation qui régit les impôts dont le recouvrement est attribué à l'administration de l'enregistrement et des domaines;
- de la loi modifiée du 7 août 1920, portant majoration des droits d'enregistrement, de timbre, de succession, etc.;
- de la loi modifiée du 28 janvier 1948 tendant à assurer la juste et exacte perception des droits d'enregistrement et de succession;
- de la loi modifiée du 13 juin 1984 portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, de succession et de timbre;
- de l'ordonnance royale grand-ducale du 23 septembre 1841 sur le timbre, l'enregistrement et les droits de succession;
- de la loi modifiée du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques;
- de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement;
- de la loi modifiée du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation et modifiant certaines dispositions du Code civil

* * *

AVIS COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ÉTAT

(6.12.2016)

Par dépêche du 22 novembre 2016, le président de la Chambre des députés a soumis à l'avis du Conseil d'État deux amendements au projet de loi sous rubrique, adoptés par la Commission des finances et du budget lors de sa réunion du 22 novembre 2016.

À chacun des amendements était joint un commentaire explicatif.

Par dépêche du 28 novembre 2016, le président de la Chambre des députés a fait parvenir au Conseil d'État quatre amendements supplémentaires au projet de loi sous rubrique, adoptés par la Commission des finances et du budget lors de sa réunion du 25 novembre 2016.

Aux textes desdits amendements étaient joints un commentaire pour chacun des amendements ainsi qu'un texte coordonné du projet de loi sous avis intégrant les amendements parlementaires.

*

EXAMEN DES AMENDEMENTS DU 22 NOVEMBRE 2016*Amendement 1*

Le Conseil d'État note que les auteurs des amendements ont prévu une responsabilité pour faute des administrateurs-délégués ainsi que pour les gérants et tout autre dirigeant de droit ou de fait qui s'occupe de la gestion journalière en prévoyant un régime repris du § 109 de la „*Abgabenordnung*“, la notion d'„inexécution fautive“ étant la traduction de la „*schuldhafte Verletzung*“ prévue au § 109 précité. Il peut donc lever son opposition formelle tout en soulignant que parmi les „gérants“ visés, seuls ceux qui sont en charge de la gestion journalière de la société concernée seront visés.

Amendement 2

Sans observation.

*

EXAMEN DES AMENDEMENTS DU 28 NOVEMBRE 2016

Les amendements sous examen n'appellent pas d'observation de la part du Conseil d'État.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 6 décembre 2016.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges WIVENES

